

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 09 mars 2010 à 20h30

L'an deux mille dix et le mardi neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis au siège de la C.C.B.A. à Nogaro, sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel et GARROS Michèle (suppléante de FOURCADE Christian), **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves et MANAS Francis, **LAUJUZZAN** : SAMALENS Guy (suppléant de SENAC Claude) et BAQUERISSE Louis (suppléant de FARBOS Jean-Jacques), **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, **MORMES** : CARRERE Hervé, **NOGARO** : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre et GARET Gilles, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : WEEVERS Cornélia et DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTAS Jacques), **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **BOURROUILLAN** : FOURCADE Christian (remplacé par GARROS Michèle), **LAUJUZZAN** : SENAC Claude (remplacé par SAMALENS Guy) et FARBOS Jean-Jacques (remplacé par BAQUERISSE Louis), **LOUBEDAT** : OREJA Daniel, **LUPPE-VIOLLES** : VINCENT Caroline, **MORMES** : SPOERRY Gérard, **NOGARO** : MARTINOT Maryse, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier).

Absents : **URGOSSE** : GARBAGE Philippe

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE.

Date de convocation : 25 février 2010

Ordre du jour :

- *Approbation du compte - rendu du Conseil du 8 décembre 2009*
- Budget :
 - *Présentation et vote du Compte Administratif 2009*
 - *Approbation des comptes de gestion 2009*
 - *Affectation des résultats 2009 au Budget 2010*
- Habitat : *Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*
- Signalétique
- Administration Générale :
 - *Désignation des Délégués au S.I.C.T.O.M.*
 - *Régime indemnitaire*
- Questions diverses

Nogaro, le 10 mars 2010

Le Président, Pierre GUICHANNE

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 08 décembre 2009. Des modifications au niveau des conseillers présents sont apportées et le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Présentation et vote du Compte Administratif 2009

Marie-Rose DUPRAT présente au travers d'une vidéo projection le compte administratif 2009 qui a été préalablement envoyé aux membres du Conseil Communautaire.

Le résultat d'exécution du budget principal est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Résultat à la clôture de l'exercice 2009 par rapport à 2008	Résultat à la clôture de l'exercice 2009
Investissement	220 683,43 €	-37 121,30 € (dont restes à réaliser 74 019 €)	183 562,13 €
Fonctionnement	334 659,49 €	495 553,85 €	830 213,34 €
Total	555 342,92 €	458 432,55 €	1 013 775,47 €

Le résultat d'exécution du budget SPANC est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Résultat à la clôture de l'exercice 2009 par rapport à 2008	Résultat à la clôture de l'exercice 2009
Investissement	2 580 €	709,45 €	3 289,45 €
Fonctionnement	4 932,72 €	- 4 085,39 €	847,33 €
Total	7 512,72 €	-3 375,94 €	4 136,78 €

III. Approbation des comptes de gestion 2009 :

Les Comptes de Gestion (Budget Principal et budget annexe du SPANC) de Monsieur le Trésorier sont approuvés à l'unanimité des voix.

IV. Affectation des résultats 2009 aux budgets 2010 :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2009 : (= recettes réalisées 1 432 243,95 € – dépenses réalisées 936 690,10 €)	+ 495 553,85 €
• Report à nouveau (années précédentes) :	<u>+ 334 659,49 €</u>
• Résultat de fonctionnement cumulé :	830 213,34 €

Somme inscrite au BP 2010 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.

Section d'investissement :

• Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) :	+ 257 581,13 €
Somme inscrite au BP 2010 en recettes d'investissement, article 001 recettes d'investissement	
• Solde des restes à réaliser 2009 :	74 019,00 €
(= restes à réaliser recettes 0 € - dépenses 74 019 €)	<hr/>
• Résultat	183 562,13 €

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter au budget principal pour l'année 2010, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 :	830 213,34 €
--	---------------------

BUDGET SPANC

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2009 :	- 4 085,39 €
(= recettes réalisées 43 796,18 € – dépenses réalisées 47 881,57 €)	
• Report à nouveau (années précédentes) :	+ 4 932,72 €
	<hr/>

• Résultat de fonctionnement cumulé :	847,33 €
---------------------------------------	-----------------

Somme inscrite au BP 2010 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.

Section d'investissement :

• Solde d'exécution (avec résultats antérieurs) :	+ 3 289,45 €
Somme inscrite au BP 2010 en recettes d'investissement, article 001 recettes d'investissement	
	<hr/>
• Résultat :	+ 4 136,78 €

Le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe SPANC pour l'année 2010, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 :	847,33 €
--	-----------------

VI. Habitat : Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Anne-Marie SAINT-PE, vice-présidente en charge de cette compétence fait un état de l'avancement des travaux de la commission concernant la mise en place de l'étude pré-opérationnelle à une O.P.A.H.

Monsieur le Président indique quant à lui que les membres du comité de pilotage de l'étude pré-opérationnelle à une OPAH (CCBA et 6 Communes du canton d'Aignan constituées en groupement de commandes) ainsi que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 09 février dernier et ont retenu le cabinet ALTAÏR. Le montant de la prestation retenue s'élève à 19 950 € H.T.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

- le choix du cabinet d'études ALTAÏR,
- le montant de la prestation, 19 950 € H.T. soit 23 860,20 € T.T.C.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) : 50 % du montant H. T. de l'étude.
- Conseil Régional, le cas échéant,
- Autofinancement (membres du groupement de commandes).

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

VII. Signalétique

Signalétique, entrée sur le territoire communautaire :

Monsieur le Président indique que par courrier reçu en date du 17 décembre 2009, le Conseil Général du Gers a indiqué qu'après avoir répondu défavorablement au courrier du 15 avril 2009, l'Assemblée Départementale a approuvé une maquette et une procédure relatives à la signalétique d'entrée sur les territoires communautaires.

Aussi, un dossier contenant une lettre de demande, une carte présentant le projet d'implantation sur le réseau départemental, la dimension des panneaux souhaitée et la délibération du conseil communautaire s'engageant dans la démarche doit être présenté auprès du Conseil Général.

Monsieur le Président indique enfin, que les modifications statutaires nécessaires ont été approuvées par arrêté préfectoral daté du 28 janvier 2010.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité,

- La réalisation d'une signalétique d'entrée sur le territoire communautaire,
- La sollicitation du Conseil Général pour la validation technique et la pose des futurs panneaux,
- L'organisation d'une mise en concurrence afin de rechercher un fournisseur de panneaux.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération et à retenir un fournisseur de panneaux dans la limite des crédits budgétaires.

Signalétique, projet communautaire :

Monsieur le Président indique que par arrêté préfectoral daté du 28 janvier 2010, les statuts communautaires ont été modifiés permettant la mise en œuvre d'un projet communautaire sur les champs de compétence transférés.

Aussi, un travail d'état des lieux et de positionnement de panneaux sur des documents cartographiques a été réalisé en partenariat avec chaque commune.

Ce travail a été soumis au service des routes du Conseil Général, dans la mesure où un grand nombre de panneaux est positionné sur ou à proximité des voiries départementales.

Au regard du volume de panneaux que représente le projet communautaire, le service des routes du Conseil Général n'est pas en capacité à réaliser une étude technique d'implantation comme il peut le faire pour signaler l'entrée sur la Communauté de Communes.

Aussi, afin de délivrer les autorisations de voirie nécessaires et de commander les panneaux auprès des fournisseurs en adéquation avec la réglementation, il est nécessaire de réaliser une étude technique pré-opérationnelle.

Par ailleurs un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été réalisé et l'état des lieux indiqué précédemment a été synthétisé afin de constituer une annexe du DCE permettant à un prestataire de faire une offre de prix.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE**

- La réalisation d'une étude technique d'implantation de la future signalétique,

- Le Dossier de Consultation des Entreprises exposé ci-dessus,
- La sollicitation, le cas échéant de partenaires financiers pouvant accompagner financièrement l'opération,
- L'organisation d'une mise en concurrence afin de rechercher un prestataire capable d'assurer cette étude technique, dans un premier temps et dans un second temps d'une seconde mise en concurrence pour rechercher un fournisseur de panneaux.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération et à engager dans un premier temps un cabinet d'études dans la limite des crédits votés au Budget Prévisionnel 2010.

AUTORISE, Monsieur le Président, à organiser dans un second temps une mise en concurrence pour retenir un fournisseur de panneaux et à engager le candidat retenu à l'issue de la procédure dans la limite des crédits votés au Budget Prévisionnel 2010.

VIII. Election des délégués au SICTOM Ouest

Monsieur le Président indique que les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés par arrêté en date du 28 janvier 2010 et que désormais la Communauté de Communes est compétente en matière de « Collecte et traitement des ordures ménagères ». En conséquence, la Communauté de Communes se substitue à ses communes adhérentes au sein du SICTOM Ouest, c'est pourquoi, il convient de désigner deux délégués par communes au sein de cette structure soit 36 délégués selon les modalités de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir procédé à l'élection des représentants au SICTOM Ouest selon les modalités ci-dessus, ont été élus les délégués déjà en place au sein des conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes, à savoir :

FONTAN David, SEMPE Antoine, BOURGADE Bernard, PONS Michel, SENAC Claude, TOURNE Serge, GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose, CAZALIEU Jean-Pierre, DOAT Alain, FARGUES Jacques, TREMBLEY Pierre, BARASCUD Jean-Michel, CYRUS Patrice, ROYER Liliane, LAMARQUE Anne, LABARBE Jean-Paul, CAZENAVE Bernard, SENGES Elie, SOUBABERE Michel, DESJARDIN Pierre, FAGET Yvette, PUJOL Jean-Pierre, COMBRES Roger, GARMONT Hélène, COLAS Claude, DUCOURNEAU Isabelle, LARTIGUE Lucien, VIGNES Lydie, COUITTI Jean-Michel, LAMOTHE Laurent, PETROLLI Francis, TARTAS Jacques, BRETTE Monique, POSER Patrick, DUGARRY Michel.

IX. Questions diverses :

Retrait des délégations de fonctions de Jean-Jacques FARBOS :

Monsieur le Président rappelle les nombreuses remarques survenues en Conseil Communautaire quant aux absences répétées de Jean-Jacques FARBOS. Au regard de la situation, il indique qu'il a pris la décision de prendre un arrêté retirant les délégations attribuées à Jean-Jacques FARBOS et que par conséquent le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur le maintien en fonction ou non de celui-ci.

Dans l'hypothèse où celui-ci ne serait pas maintenu en fonction, le Conseil devra procéder à son remplacement, sauf à réduire le nombre de vice-présidences.

Documents d'urbanisme :

Suite à la demande de plusieurs conseillers communautaires, une information sera organisée auprès de l'Assemblée en matière de documents d'urbanisme (Carte Communales, Plans Locaux d'Urbanisme,...).

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 23h30

Le Président, Pierre GUICHANNE.